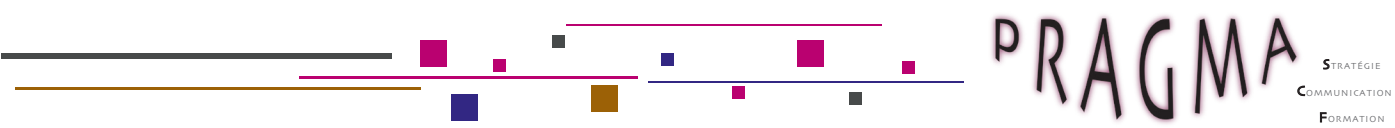


3b - Plan de Zonage

Echelle 1/5000

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 6 mai 2014



LÉGENDE

Dénomination des zones :

- UA Zone urbaine *village ancien*
- UB Zone urbaine *1970-2010*
- AU Zone d'urbanisation future
- A Zone agricole
- N Zone naturelle



Arbres et haies remarquables protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme



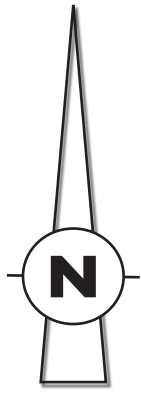
Espace boisé classé protégé au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme



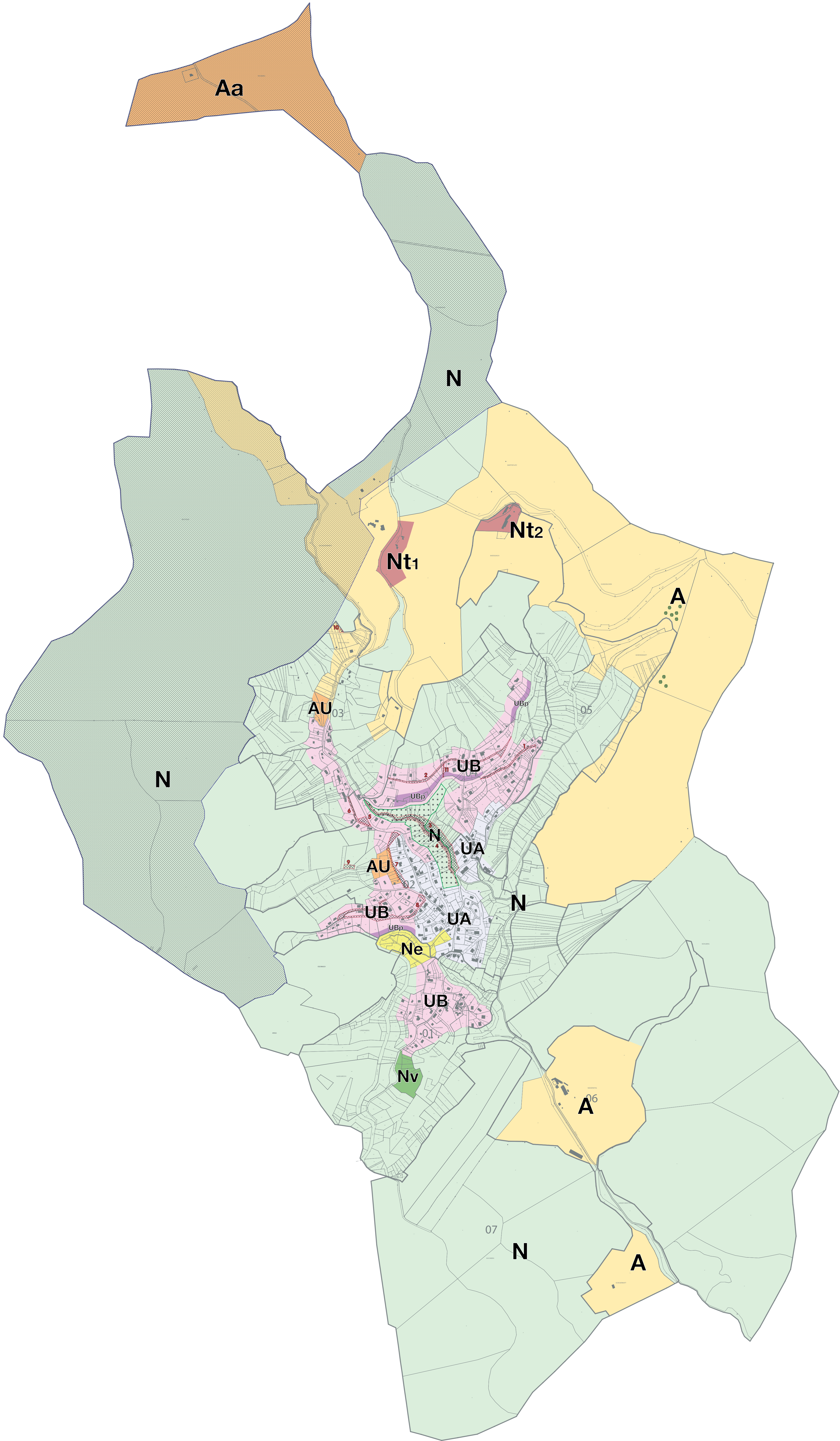
Périmètre de protection des captages défini par l'arrêté préfectoral n°68.389 du 6 novembre 1981



Emplacements réservés

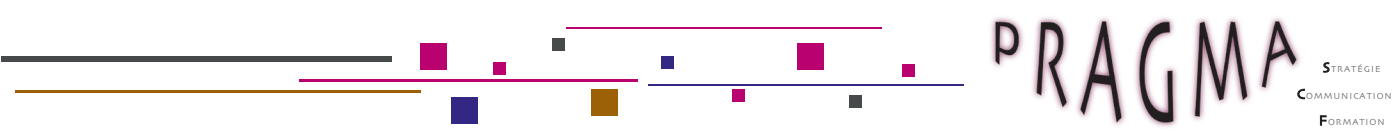


Liste des emplacements réservés				
N° figurant sur le plan ci-contre	Zones ou secteurs	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Longueur ou surfaces approximatives
1	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	220 m pour une surface de 13,33 ares
2	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	480 m pour une surface de 29,32 ares
3	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	82,76 ares
4	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	300 m sur 5 m de large
5	UB	Création d'un parking	Commune	6,13 ares
6	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	140 m pour une surface de 7,75 ares
7	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	215 m pour une surface de 14,20 ares
8	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	545 m pour une surface de 26,90 ares
9	N	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	4,8 ares
10	A	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	1,3 ares
11	UB et UBp	Protection, gestion des écoulements d'eau	Commune	1,6 ares



3b - Plan de Zonage
Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 6 mai 2014



LÉGENDE

Dénomination des zones :

- UA Zone urbaine *village ancien*
- UB Zone urbaine *1970-2010*
- AU Zone d'urbanisation future
- A Zone agricole
- N Zone naturelle

- Arbres et haies remarquables protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé protégé au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection des captages défini par l'arrêté préfectoral n°68.389 du 6 novembre 1981
- Emplacements réservés



Liste des emplacements réservés				
N° figurant sur le plan ci-contre	Zones ou secteurs	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Longueur ou surfaces approximatives
1	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	220 m pour une surface de 13,30 ares
2	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	485 m pour une surface de 29,32 ares
3	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	82,76 ares
4	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	320 m sur 5 m de large
5	UB	Création d'un parking	Commune	6,13 ares
6	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	145 m pour une surface de 1,15 ares
7	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	215 m pour une surface de 19,20 ares
8	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	545 m pour une surface de 38,90 ares
9	N	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	4,8 ares
10	A	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	1,3 ares
11	UB et UBp	Protection, gestion des écoulements d'eau	Commune	1,6 ares

